



LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PR-1056
SÉANCE DU 25 MARS 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 56 oui contre 12 non

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 29731-215 abrogeant et remplaçant pour partie le plan localisé de quartier N° 28748-215 du 30 octobre 1996, situé à l'angle de la rue de Chandieu et de l'avenue Giuseppe-Motta.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

Le Président:

Pascal Rubeli